

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

VIE ASSOCIATIVE ET AIDES COMMUNALES – MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

DEL20240212_16A	Présents : 26	Pouvoirs : 2	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 3	Contre : 19
DEL20240212_16B	Présents : 26	Pouvoirs : 2	Abstentions : 5	Suffrages exprimés :23	Pour : 4	Contre : 19
DEL20240212_16C	Présents : 26	Pouvoirs : 2	Abstentions : 2	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :

Annexe : – Projet de règlement

Rapporteur : M. Jammet – VU en V^e Vie Locale le 31/01/2024 et C^o Finances du 8/02/2024

Conformément aux directives nationales et notamment la Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, la ville de Ouistreham Riva Bella a, le 13 septembre 2021, délibéré pour adopter un règlement d'attribution des subventions aux associations.

Afin de moderniser le dispositif des demandes, de faciliter l'instruction tant pour les bénéficiaires que pour les services de la collectivité, la ville propose désormais un service en ligne dédié spécifiquement aux aides financières au profit des associations.

Aussi, afin de mettre en adéquation le règlement voté en 2021 avec la nouvelle procédure, le texte initial a fait l'objet de réajustements et de corrections.

Il est donc proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'approuver le nouveau règlement de l'attribution des subventions dont le projet a été joint à la convocation.

Par ailleurs, M. Besombes a proposé plusieurs amendements [...]. Il est donc proposé au CONSEIL MUNICIPAL de se prononcer sur ces amendements.

A) Délibération sur l'amendement n°1 :

Entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL REFUSE avec seulement 3 voix pour¹ et 6 abstentions², d'intégrer au texte l'amendement N°1.

B) Délibération sur l'amendement n°2 :

¹ M. Frenod, M. Besombes et Mme Naudot votent pour.

² MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry et Tolos, ainsi que Mme Segaud Castex s'abstiennent.

Entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL REFUSE avec seulement 4 voix³ et 5 abstentions⁴, d'intégrer au texte l'amendement N°2.

C) Délibération sur le règlement :

Entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité avec 2 abstentions⁵ le nouveau règlement de l'attribution des subventions intégrant la rédaction de l'article 12 telle comme suit :

« Ce règlement pourra être modifié par décision du Maire pour suivre l'évolution réglementaire et les modifications de son organisation interne.

Tout autre apport et information qu'on jugerait utile d'y inclure sera soumis à l'approbation préalable du conseil municipal.

Le cas échéant, la Ville fera connaître les modifications aux associations bénéficiaires. ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

³ M. Frenod, M. Besombes, M. Nourry et Mme Naudot votent pour.

⁴ MM Chauvois, Meslé, Tison et Tolos, ainsi que Mme Segaud Castex s'abstiennent.

⁵ M. Besombes et Mme Naudot s'abstiennent.